

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 20 juin 2022

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint
M. Samuel HAREL ; Mme Dominique CLERGET ;
M. Alain GAYET (à compter de 19h35) ; M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés

M. Marc CHAZELLE (donne pouvoir à M. Jean-François MOREL)
Mme Elisabeth SAUTY de CHALON (donne pouvoir à Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE)
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD)
M. Alain GAYET (donne procuration à M. Samuel HAREL jusque'à son arrivée à 19h35)

Absents

Mme Mélanie HERVE

* * * * *

La séance est ouverte à 19 heures par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 9 mai 2022 ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant décision modificative n° 1 au Budget primitif de l'Exercice 2022 ;

Adopte à l'unanimité la délibération modifiant la délibération du 28 mars 2022 portant arrêt du Compte administratif de l'Exercice 2021, pour corriger une erreur matérielle dans la présentation du Compte administratif ;

Adopte à l'unanimité la délibération modifiant les tarifs de location de la Salle des fêtes ainsi que des droits de place prévoyant, pour des motifs d'intérêt général ou d'intérêt social, la possibilité d'une adaptation des tarifs pour la location de la Salle des fêtes et la possibilité d'une exonération pour les droits de place, ;

Adopte à l'unanimité la délibération prévoyant l'intéressement (sur la base de 2 € par nuitée) du régisseur suppléant de la régie de recettes des camping-cars, au même titre que le régisseur titulaire ;

Adopte à l'unanimité la délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par la Commune ; celle-ci opte, à compter du 1^{er} juillet 2022, pour la publicité par affichage (sur les panneaux réservés à cet effet devant la Mairie) des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel. Il est néanmoins précisé que, parallèlement à ce choix, la Commune assurera également une publicité sous forme électronique sur le Site internet de la Mairie, comme elle le fait déjà depuis le début de l'année avec les délibérations du Conseil municipal ;

Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de communes :
 - Point de collecte des ordures ménagères : les travaux achevés, et les premiers matériels installés, il reste à livrer et installer les nouveaux bacs de collecte du verre et de nouveaux bacs jaunes supplémentaires ; N.C.P.A a annoncé leur livraison pour la semaine du 4 juillet ;

- Assainissement : sur l'insistance de la Mairie, les services de N.C.P.A, du Département et du délégataire, Eaux de Normandie, sont venus constater l'état de la station d'épuration (lagune pleine, pourcentage de boues trop élevé nécessitant son curage, fuite par des trous dans la bâche et des talus fragilisés). Un premier curage des talus et des abords de la lagune a eu lieu, sans totalement résorber les fuites. D'autres curages doivent avoir lieu à la rentrée, après rebouche des fuites dans la bâche ;
- Les travaux de déplacement de l'aire de vidange des camping-cars et d'installation d'une nouvelle borne d'eau ont été réalisés ; la mise en service a eu lieu le 4 juin ; les nouveaux tarifs (10 € au lieu de 6 pour la nuitée et un jeton d'eau ; 4 € pour le jeton d'eau seul) sont en vigueur depuis cette date ;
- Retour sur le Triathlon de Deauville, qui a traversé Beuvron-en-Auge (où était installé une zone de ravitaillement) le 17 juin. M. le Maire remercie les bénévoles qui se sont impliqués pour assurer le bon passage de cette épreuve à Beuvron ;
- M. le Maire évoque le lancement d'une réflexion sur l'évolution, à compter de 2023, des conditions de l'occupation pérenne du domaine public par les commerces ayant le droit d'installer une terrasse sur le trottoir au droit de leur commerce ;

La séance est levée à 19 h 55

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

